

Liberté d'expression

Mardi 12 mars 2019, 14h-17h

Université Paris Nanterre

Salle des conférences F 352, Bâtiment Simone Veil

Conférence organisée par

le **Comité de rédaction des *Archives de politique criminelle***
et

le **Centre de droit pénal et de criminologie**

14h-14h20 – Accueil

Christine LAZERGES, Professeur émérite de l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)
Rédactrice en chef des *Archives de politique criminelle*

14h20-14h40

Pascal BEAUVAIS, Professeur à l'Université Paris Nanterre
« *Vers un nouveau régime pénal de la libre expression ?* »

14h40-15h

Laurent SAENKO, Maître de conférences à l'Université Paris-Sud
« *Nouvelles technologies et liberté d'expression : le droit pénal (perdu) entre adaptation et innovation* »

15h-15h20

Pascale GONOD, Professeur de droit public à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)
« *Les pouvoirs du préfet et les libertés d'expression* »

15h20-15h50 Débat

15h50-16h10

François CORDIER, Premier avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, « *Le juge pénal et la liberté d'expression : L'influence de la Cour européenne des Droits de l'Homme* ».

16h10-16h30

Annabelle PHILIPPE, Avocat général référendaire à la Cour de cassation, chargée de mission au cabinet du procureur général
« *L'action du parquet de Paris en matière de lutte contre les abus de la liberté d'expression* »

16h30-17h

Débat et clôture des travaux